permanences

Les camarades venant pour des problèmes juridiques doivent venir avec leurs fiches de paie, leur contrat, et tous les courriers existants entre leur employeur et eux.

33, rue des Vignoles - Paris 20e
metro : Buzenval - Avron
le 1er samedi du mois de 10h00 à 12h00
> Samedi 06 octobre
> Samedi 03 novembre
> Samedi 1er décembre
> Samedi 05 janvier

4, rue de la Martinique - Paris 18e - metro : M. Dormoy
le 3ème samedi du mois de 18h00 à 20h00
> Mardi 16 octobre
> Mardi 20 novembre
> Mardi 18 décembre
> Mardi 15 janvier

Aide aux sans-papiers

Des permanences mensuelles sont spécifiquement destinées aux camarades sans-papiers. Pour s'y présenter, prenez contact avec le conseil syndical.

Pour lire, pas relu!

La rédaction, la saisie des textes, le maquettage, l'impression et le routage de « Vite fait sur l'gaz » sont effectués par des travailleurs syndiqués après leur journée de travail.

SUB-TP-BAM RP
33, rue des Vignoles
75020 Paris
tel-fax : 01 45 78 69 08
www.cnt-f.org/subrp/

A partir d'une section syndicale informelle rassemblant quelques syndiqués, et aidé par une propagande discrète, les élections du personnel peuvent être gagnées : les délégués sont souvent des jaunes et s'ils appartiennent à d'autres organisations, ils ont bien vite oublié qu'il devaient représenter les salariés.
Un délégué du personnel est un salarié protégé contre le licenciement et a les moyens de rencontrer les autres salariés sur les chantiers, il peut donc rapidement favoriser le développement d'une section d'entreprise conséquente. Celle-ci, par la négociation, la lutte et souvent la grève peut, à terme, obtenir des droits nouveaux. Aussi, pour gagner de nouveau droits, de meilleures conditions de travail et renforcer le syndicat, c'est directement dans les entreprises qu'il faut lutter.

infos sociales

Les congés payés

Durée et calcul

Les congés payés sont calculés sur une période fixée du 1er mai au 30 avril, les congés en cours d'acquisition durant cette période peuvent être pris l'année suivante. Ils sont acquis à raison de 2,5 jours ouvrables par mois de travail, soit 151, 7 heures, ou au prorata pour les salariés temps partiels. Un salarié à temps complet a donc droit à un minimum de 30 jours ouvrables de congés payés par an.

Indemnités

Les indemnités de congés sont payées soit par la Caisse des Congés Payés du BTP soit par l'entreprise en cas de subrogation. C'est l'employeur qui a la charge de transmettre toutes informations nécessaire à la Caisse (accords d'entreprises, périodes de congés, etc.). Les indemnités sont calculées sur la base du salaire horaire moyen au cours de l'année d'acquisition.

Par ailleurs, les travailleurs ayant effectué au moins 1675 heures de travail durant l'année d'acquisition (y compris les arrêts maladie) bénéficient d'une prime de congés payés de 30%.

Fractionnement

Les congés payés ne peuvent être pris en une seule fois, sauf contraintes géographiques particulières (nationalité étrangère, famille éloignée, etc.). Le congé principal, de deux semaines consécutives minimum et de quatre semaines consécutives maximum, doit être attribué durant la période du 1er mai au 31 octobre. Les congés restants peuvent être pris en autant de fractions que souhaitées.

Congé pour fermeture

L'employeur peut fixer la période des congés payés durant la fermeture annuelle de l'entreprise. Si la fermeture de l'entreprise excède la durée des congés acquis par le salarié, il se vera verser une allocation de chômage partiel. Si la fermeture est supérieure à 4 semaines, l'employeur devra verser au personnel une indemnité égale à l'indemnité de congés payés pour les jours ouvrables excédant cette durée.

Congé sans solde

Les congés sans solde ne sont pas réglementés. Ils donnent lieu à une négociation de gré à gré entre l'employeur et le salarié. Ils peuvent être soient ponctuels, soient pris en complément de congés payés et ne sont ni indemnisés, ni rémunérés. Dans tous les cas, un accord d'entreprise peut fixer une obligation pour l'employeur d'accorder des congés payés particulièrement pour les salariés amenés à partir à l'étranger durant les vacances.

Cumul des congés

Les congés payés sont acquis au cours d'une année pour l'année suivante. Le solde peut être versé, ou tout simplement annulé. Il est envisageable que les congés soient accumulés pendant plusieurs années consécutives pour être pris en une seule fois. Toutefois, cette possibilité n'est nullement une obligation, y compris pour les travailleurs dont la famille est éloignée. Dans ce cas, seul un accord d'entreprise ne peut contraindre l'employeur à accepter une telle disposition.

Autorisation d'absence

Pour certains évènements (mariages, naissances, décès), le salarié bénéficie de 1 à 4 jours d'absence autorisés. Elles ne doivent pas nécessairement être prise le jour même de cet évènement mais dans une proximité raisonnable. Elles sont par ailleurs rémunérées et considérées comme des journées travaillées.

Solde après licenciement

Lors d'un licenciement, et quelque soit sont motif, le salarié se voit verser une indemnité compensatrice de ses congés payés acquis et non encore pris, y compris sur le préavis.

Pour tout complément, merci de vous présenter aux permanences juridiques.

3e série - 6e année — octobre 2007

Vite fait sur l'gaz N°3

lettre d'information express du SUB-TP-BAM-RP

Syndicat Unifié du Bâtiment, des Travaux Publics, du Bois, de l'Ameublement et des Matériaux de construction de la Région Parisienne affilié à la FFT-BTP-BAM de la Confédération Nationale du Travail

vie du syndicat

Soutenez le DALAS !

A l'occassion du précédent numéro, nous présentions le Droit Au Logement Autogéré et Social (DALAS), collectif de mal-logés initié par le Syndicat. Avec l'APAU, il travaille à la production d'un lieu de vie collectif fondé sur des espaces mis en commun et ouverts sur le quartier. Constant l'impossibilité d'accès au logement social et le peu de qualité de vie sociale qu'il porte, la requisition apprait comme la seule solution à même de permettre à ces familles de loger dignement et de porter ce projet collectif.

Cette opération s'averera risquée et compliquée mais très riche, c'est pour cela que nous renouvellons l'appel à soutien, tant pour participer au processus de travail et que pour soutenir ponctuellement, particulièrment lors des premier temps de la réquisition.

Expo et atelier autoconstruction le 21 octobre
Le Dimanche 21 octobre, le DALAS et le SUB seront présents lors des portes ouvertes festives du 33, rue des Vignoles (Paris 20ième), pour exposer l'avancée des travaux. De 10h00 à 20h00, un atelier d'autoconstruction aura lieu, auquel tout le monde –grands et petits- est convié.

L'APAU s'exprime et s'expose

Du 24 septembre au 24 octobre, l'Atelier Populaire d'Architecture et d'Urbanisme expose ses travaux à l'IRTS (1, rue du 11 Novembre à Montrouge).

Le 16 octobre, le Syndicat été invité aux rencontres nationales des pratiques socioculturelles de l'architecture à Marseille pour présenter les travaux de l'APAU.

prochains rendez-vous

> Prochaine assemblée générale du Syndicat :
le SAMEDI 03 NOVEMBRE à 12H00
au 33, rue des Vignoles - Paris 20e - metro : Buzenval - Avron.

> Métiers du désamiantage et de la démolition
le SAMEDI 03 NOVEMBRE à 14H30
> Métiers de l'architecture et de l'urbanisme
le SAMEDI 03 NOVEMBRE à 14H30
au 33, rue des Vignoles - Paris 20e - metro : Buzenval - Avron.

entre nous

La rentrée sociale et syndicale tant annoncée se faisait attendre. Un mois après les annonces du démantèlement des régimes spéciaux de retraite, les grandes centrales syndicales appellent timidement à une journée de grève, sui sera probablement reconduite à la base contre l'avis des patrons des confédérations. Alors que les médias brandissent le spectre de 1995 pour mieux effrayer « les usagers pris en otage », peut-on espérer un réveil syndical ?

En dépit des attaques patronales répétées, force est de constater la division qui règne ; quant aux revendications offensives, elles ne sont pas à l'ordre du jour. Alors que les négociations sur les retraites pour les métiers pénibles flanchent, la journée d'action en leur faveur intervient quatre jours avant celle sur les régimes spéciaux. Par ailleurs, les travailleurs bénéficiaires de ces régimes spéciaux, « ces privilégiés », sont attaqués en premier pour assurer l'éclatement des luttes.

Face à cette situation, notre syndicalisme fondé sur la solidarité interprofessionnelle et la démocratie directe trouvera toute sa place ; pourvu qu'il parvienne à se faire entendre.

Des sous ? Tiens !

Un certain nombre de camarades sans papiers nous rejoignent. En plus de l'aide que le syndicat apporte pour l'amélioration de leurs conditions dans les entreprises, il fournit une assistance dans les démarches pour l'obtention de papiers. Cela représente beaucoup de temps (constitution des dossiers, rendez-vous en préfécture, etc.) et a un coût. En raison des compétences spécifiques necessaires et pour se prémunir contre les rafles de sans-papiers qui se multiplient, le syndicat a régulièrment recours à des avocats. Aussi, nous en appelons à la solidarité financière de tous, dans la limite du raisonnable.

vie du syndicat

Les grèves des ouvriers carriers Draveil-Vigneux 1908 – 2008

En mai 1908, alors que l'agitation ouvrière menée par la CGT est à son paroxysme et que les travaux du métro parisien sont en cours, les carriers des sablières de Draveil et Vigneux, qui alimentent ces chantiers, se mettent en grève, un mois après les maçons parisiens. Ils revendiquent une augmentation substantielle des salaires, la réduction de la pénibilité et des horaires de travail et surtout la reconnaissance du droit syndical. La grève dure, s'organise et la chasse aux « renards » -les jaunes- bat son plein. En juin, tandis que le lock-out patronal continue sur les chantiers parisiens, les manifestations et les actions se multiplient, au cours desquelles plusieurs ouvriers syndiqués sont tués par les gendarmes. La CGT lance un appel à la grève générale le 30 juillet. Après un meeting à Vigneux, les manifestants se rendent à Villeneuve St Georges, où les attendent les dragons. Ils feront 4 morts et plus de 200 blessés parmi les ouvriers. Le gouvernement Clemenceau arrête alors les deux principaux responsables confédéraux et ceux de la fédération du bâtiment fuient à l'étranger.

Ces grèves sont un échec, 6 ouvriers sont morts et de nombreux autres sont blessés, l'organisation fédérale est décapitée et les accords signés en août accordent quelques broutilles aux ouvriers carriers. On découvrira ensuite que le gouvernement avait infiltré les grévistes, provoqué les affrontements afin de favoriser l'ascension des réformistes dans la CGT, alors révolutionnaire.

A l'occasion du centenaire de ces évènements, le syndicat propose d'organiser une grande fête populaire dans la base de loisir aménagée sur les anciennes fouilles de Draveil-Vigneux. Il s'agit bien sur de nous souvenir des syndiqués qui ont lutté, sont morts, pour leur dignité et la reconnaissance du droit syndical, mais aussi d'analyser ces évènements qui marquèrent le déclin de la CGT révolutionnaire, afin d'alimenter nos luttes quotidiennes, pour que les échecs d'hier ne se reproduisent plus.
Un comité d'organisation s'est constitué, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

sur le fil...

Les patrons organisent des portes ouvertes ...

Au debut du mois d'octobre, la Fédération Française du Bâtiment, patronale, organise une opération portes ouvertes des chantiers intitulée « les coulisses du bâtiment ». Cette cinquième édition révèle une fois de plus le manque chronique de main d'oeuvre dont souffre les entreprises. Comme les nombreux appels lancés par l'intermédiaire des gigantesques pubs tendues sur les echafaudages des chantiers, il s'agit d'une nouvelle rands opération séduction en direction des jeunes. Avec le soutien des majors, la FFB ouvre les grands chantiers, propres et sécurisés, passant sous silence les conditions réélles de travail, particulièrement dans les PME sous traitantes et sur les petits chantiers, qui représentent pourtant une grande partie des entreprises adhérentes. A quand une propagande syndicale en direction des jeunes travailleurs du bâtiment et des apprentis pour les engager à rejoindre leur syndicat, défendre leurs métiers et leurs conditions de travail ?

... les sans-papiers le prenne au pied de la lettre

Les travailleurs du bâtiment sans papiers, organisés au sein du Réseau d'Alerte et de Lutte contre l'Exploitation des sans-papiers (RALE sans papiers) ont pris cette invitation au pied de la lettre. Le 27 septembre, ils occupent le siège de la FFB pour dénoncer les conditions de vie et de travail des sans papiers, notamment dans le bâtiment, où une grande partie d'entre-eux travaillent.
S'investissant pour la syndicalisation des sans papiers, le Syndicat à apporté son soutien au collectif dès la parution du communiqué de presse. En effet, qu'ils soient ou non autorisé au travail, les travailleurs du bâtiment sont soumis à des conditions de travail pénibles, amplifiées par les cadences imposées par l'encadrement et le peu de respect pour les conditions de sécurité. Les entreprises du bâtiment, si elles emploient très régulièrement des travailleurs migrants sans papiers en connaissance de cause, les traitent souvent de manière encore plus indigne, et les utilisent pour faire pression sur les conditions de travail et de rémunérations.

Constatant les conditions de travail particulièrement rudes sur les chantiers, nous engageons tous les travailleurs de l'industrie du bâtiment et des travaux publics à rejoindre leur syndicat pour obtenir l'application de leurs droits et pour en conquérir de nouveau, qu'ils soient ou non en situation régulière. Aussi, participons nous à une campagne intersyndicale et menée de concert avec des associations et des collectifs afin de favoriser la syndicalisation et la défense des travailleurs sans-papiers sur leurs lieux de travail.

Du cote de la federation

Contre la pénibilité du travail : la lutte !

Lors de la « casse » des acquis des retraites de la fonction publique en 2003, François Fillon avait promis en contrepartie de sa réforme d'une part, la possibilité d'un départ anticipé à la retraite pour les salariés soumis à des travaux pénibles. Et d'autre part, un départ anticipé possible pour les travailleurs salariés dès l'âge de 14, 15 et 16 ans, du moment que 160 trimestres étaient cotisés.

Mais le supposé donnant-donnant était aussi stratégique : il permit entre autres de fracturer l'unité syndicale dans un large mouvement de lutte interprofessionnel du public. Considérant que la négociation - à tout prix - paye plus que la lutte, la CFDT signe d'emblée l'accord qu'elle juge progressif (sic). Et trahit ainsi le mouvement de lutte !

Sauf qu'aujourd'hui le gouvernement revient sur la possibilité de retraite anticipée en cas de démarrage tout jeune de la vie active. Quant aux négociations sur la pénibilité au travail, elles patinent. Pour la fédération du Construction de la CNT, ces négociations sont un leurre : le MEDEF affirme depuis le début qu'il ne voulait « pas mettre la main à la poche ». Les négociateurs patronaux veulent faire croire qu'ils coopèrent : mise en place d'un système au cas par cas qui ne permettra qu'à titre individuel de bénéficier d'une retraite anticipée. Il s'agit donc là d'un mécanisme de vérification – pénible dans son application pour le demandeur - qui tendra inéluctablement à l'arbitraire, dans des conditions de chantage à l'emploi qui ne sont plus à prouver. Alors enfin et peut être, la retraite anticipée pourra être accordé selon le degré de « délabrement » du salarié. Faut-il être aveugle pour ne pas voir que seule une réforme munie d'un droit collectif permettra de considérer à sa juste mesure la santé et la dignité des travailleurs?!

De la pénibilité et de la dangerosité au travail, pour la santé des travailleurs, la Fédération Construction de la CNT revendique :
> Le retour immédiat aux « 35 Heures réelles », avec une application stricte (ni flexibilité, ni annualisation).
> La baisse des cadences de productivité et la fin des pressions de la hiérarchie (harcèlement professionnel).
> Un travail varié.
> La baisse de la pénibilité et de la dangerosité tout au long de la carrière.
> La reconnaissance des maladies professionnelles.
> L'application systématique des Intempéries hivernales (protection des salariés et non uniquement selon le type de chantier), ainsi que la création d'Intempérie estivale (canicule).
> Une véritable application quant au droit à une formation, réellement qualifiante.

Dans ce contexte, la Fédération Construction de la CNT soutient l'initiative du 13 octobre : manifestation des victimes du travail. Parce que notre secteur d'activité fournit la plus grande part de ces victimes du travail. Parce que la santé et le bien-être sont des droits fondamentaux.

Communiqué fédéral, le 10/10/07

le point sur

Gagner des droits nouveaux dans les entreprises

Le syndicat a tout d'abord un rôle défensif. C'est l'organisation qui permet aux travailleurs de faire appliquer leurs droits et la réglementation. Mais en tant que structure défensive, il est amené à intervenir a posteriori, une fois que le patron a enfreint les droits et méprisé la dignité des ouvriers. Le syndicat assiste et défend ses adhérents une fois qu'ils ont été licenciés, une fois que la maladie professionnelle s'est déclarée ou qu'un accident a eu lieu. Dans ces situations, le Conseil des Prud'hommes est souvent le seul recours possible. Mais ce n'est pas dans cette instance paritaire, où des salariés fricotent avec le patronat pour juger d'autres salariés, que nous gagnerons. Attaquer le patron devant le Conseil des Prud'hommes permet certes de retrouver sa dignité, mais c'est une démarche individuelle et longue. Militants et adhérents s'y usent pour n'obtenir que quelques dommages et intérêts et l'application minimum des droits. Il n'annulera pas les tords faits aux salariés.

Pour éviter ces situations de vie terribles, c'est avant le chômage, le licenciement ou l'accident qu'il faut lutter dans les entreprises. Organisés dans les entreprises, on peut négocier et obtenir des augmentations des salaires, de primes de pénibilités, l'aménagement des conditions de travail, l'augmentation et l'aménagement des congés.

Toutefois, ce n'est que dans un rapport de force que le patron lâchera ces droits nouveaux. C'est pourquoi nous devons amener les collègues à se rapprocher progressivement du syndicat.

sur le fil...

Les travailleurs sans-papiers font respecter leurs droits

Une cinquantaine d'ouvriers polonais travaillaient depuis plusieurs mois sur un chantier de construction d'environ 150 logements touristiques à Fayence, dans le Var. Lorsque leur action commence, ils travaillaient au noir et n'avaient pas perçu leurs salaires depuis deux mois. Soutenus par des syndicats et des associations locales, leur mobilisation a payé.
Ils ont finalement pu toucher leurs salaires et rentrer auprès de leurs familles. Grâce à l'intervention du syndicat, ceux d'entre eux qui souhaitent revenir travailler en France obtiendront les autorisations de travail nécessaires. Le patron, qui prétendait ignorer la situation de ses ouvriers et être en vacances à cette période, va par ailleurs être poursuivit, notamment pour travail dissimulé.
Pour les travailleurs migrants, comme pour n'importe quel conflit salarial, seule la lutte collective, et le large mouvement qu'elle peut susciter, permet de retrouver sa dignité. Appartenant ou non à l'Union Européenne, les travailleurs migrants sont toujours les plus exploités, au profit du patronat. Cela interroge notamment l'absence au sein du syndicat de travailleurs de certaines origines.

La brochure fédérale d'accueil des travailleurs migrants est disponible. Elle précise les droits et les conditions de travail. A mettre entre les mains de tous les nouveaux arrivants, après leur avoir conseillé de venir au syndicat!